



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

**Mémoire de la FECQ pour
la Commission sur le déséquilibre fiscal**

Septembre 2001

Recherche, analyse
et rédaction :

**Jean-Francois
Morneau**

Coordonnateur à la
recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 80 000 étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiants et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celles de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécois.

**Fédération
étudiante collégiale
du Québec**

210, Sainte-
Catherine E.,
Bureau 300
Montréal (Québec)
H2X 1L1

Téléphone :
(514) 396-3320
Télécopieur :
(514) 396-7140
Courriel :
fecq@fecq.org

La voix des étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécois. Autant dans ses activités militantes, que politiques, elle livre l'opinion des étudiants collégiaux. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La Fédération entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous, les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent.

Camus (Albert), Nobel de littérature 1957
L'Homme révolté (Gallimard).

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	4
Introduction	5
Les causes du déséquilibre fiscal.....	7
Augmentation plus rapide des dépenses pour les provinces	7
Vieillessement de la population.....	8
Augmentation des dépenses en Santé	8
Augmentation des dépenses en Éducation	9
Contexte différent pour le gouvernement fédéral.....	11
Déséquilibre dans l'uniformité des champs fiscaux	11
Les conséquences de ce déséquilibre.....	13
Menace des services à la population.....	13
La Santé et l'Éducation, deux outils précieux pour le niveau de vie canadien	14
Conséquences du déséquilibre de taxation.....	15
Le problème ne fera que s'aggraver	17
Comment contrer ce déséquilibre.....	18
L'importance de sauvegarder les programmes en place	18
L'importance du respect des champs de compétence	19
Les solutions privilégiées par la FECQ.....	20
L'allocation des sommes nécessaires pourrait permettre des économies	20
Un fond de sauvegarde des acquis	21
L'uniformisation des champs fiscaux	22
L'imposition au Québec	23
Conclusion.....	24
Recommandations.....	26
Médiagraphie.....	28

INTRODUCTION

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) est heureuse de participer aux consultations de la Commission sur le déséquilibre fiscal. La question du déséquilibre entre les finances du gouvernement fédéral et celles des gouvernements provinciaux retient l'attention de la Fédération parce qu'elle risque d'avoir d'importants impacts sur les générations d'aujourd'hui et de demain. Aussi, dans quelques années, ce sont les jeunes qui constitueront la classe dirigeante de notre société. Ils auront alors la lourde responsabilité de veiller à son développement et à celui de tous les citoyens. L'avis des jeunes est donc important puisque se seront eux qui bénéficieront ou subiront les répercussions engendrées par le déséquilibre actuel. Aussi, œuvrant principalement dans le domaine de l'Éducation, la FECQ est à même de prédire et mettre en garde la population quant aux conséquences que pourrait avoir ce déséquilibre sur le réseau collégial, le réseau de l'Éducation et éventuellement sur l'ensemble du Québec.

Comme il vient être a été mentionné, la FECQ est heureuse de prendre part à cette commission. Toutefois, la FECQ tient à mentionner qu'elle ne présentera pas dans ce mémoire d'études fiscales comparatives Québec-Canada, ni de simulations de croissance économique parce que ne le juge pas tout à fait approprié à sa mission. Elle laisse donc ce soin à la commission, mais tient à réaffirmer qu'elle est la mieux placée pour mettre en lumière les conséquences qu'aura le déséquilibre fiscal actuel sur le réseau collégial ou les lacunes présentes dans ce dernier qui risqueront d'accroître le déséquilibre existant. La Fédération souhaite ainsi contribuer au développement et à l'amélioration du Québec pour le bien-être de tous.

Ce mémoire présente la vision collégiale du déséquilibre fiscal selon les trois axes de la Commission soit : les causes du déséquilibre, les conséquences et les solutions pour y remédier. La FECQ présente ici quatre éléments qu'elle juge être les causes du déséquilibre fiscal. Il y en a certes davantage, mais la Fédération n'aborde que le problème du vieillissement de la population, de l'augmentation des coûts en Santé, de l'augmentation des besoins et des coûts en Éducation et

du déséquilibre dans l'uniformité des champs de taxation et d'imposition entre les gouvernements du Québec et du Canada.

LES CAUSES DU DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Partout de par le monde, les États démocratiques ont la charge de veiller au bien-être de leurs citoyens et de leur permettre de développer leur plein potentiel. Pour se faire, ils établissent différentes lois et politiques qui établissent des bases pour la société et offrent à leur population une quantité plus ou moins grande de services directs et indirects. L'offre de ces services et les responsabilités liées à d'autres charges sont souvent réparties entre les différents paliers de gouvernements qui forment alors leurs champs de compétences. Au Canada, la Constitution spécifie, entre le fédéral et le provincial, qui est le détenteur de chacune des responsabilités. Le gouvernement fédéral s'est ainsi fait confier, la responsabilité de la monnaie, des relations étrangères, du commerce international, de la défense nationale, de l'Assurance-emploi et de toute autre charge alors non spécifiée. Le Québec en sa qualité de province se voit attribuer la responsabilité d'autres services dont la Santé, l'Éducation, et les programmes d'aide sociale. Toutefois, de nombreuses lois fédérales viennent définir des obligations notamment en matière de Santé et d'Éducation même si ces responsabilités sont de juridictions provinciales. Avec une telle répartition des responsabilités, le Canada et ses provinces devaient ainsi être en mesure de se développer et de permettre à ses citoyens d'en faire autant.

AUGMENTATION PLUS RAPIDE DES DÉPENSES POUR LES PROVINCES

Toutefois, au fil du temps, la croissance des dépenses liées aux responsabilités de chacun des gouvernements ne se fait pas au même rythme. Les responsabilités sous la juridiction des provinces sont plus sensibles aux changements sociaux, démographiques et économiques que celles qui relèvent du gouvernement fédéral. Par ailleurs, ces types de changements trouvent un dénominateur commun dans le phénomène du vieillissement de la population. Aussi, il arrive que les provinces soient « attachées » par des lois fédérales comme celles qui sont sur la Santé ou sur l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans, qui fixent alors des obligations aux provinces dans leurs

propres champs de compétences. Les provinces n'ont alors aucun autre choix que de faire face à ces impératifs.

Vieillessement de la population

La période après la Deuxième Guerre mondiale a été marquée par un *baby-boom* alors jamais vu au Québec. Tout au long de leur cheminement dans le temps, les gens de ce groupe ont initié d'importants changements sociaux, économiques et culturels, mais ont aussi participé à d'autres changements amorcés peu avant leur arrivée sur le marché du travail. Cette arrivée a procuré au gouvernement du Québec d'importants revenus qui ont financé, et qui le font encore, les services universels comme le Régime d'assurance-maladie du Québec (RAMQ) instauré en 1964¹, et le système d'éducation public et gratuit jusqu'à niveau post-secondaire.

Or, aujourd'hui, les premiers *baby-boomers* arrivent à l'âge de 50 ans et dans les prochaines années, leur départ à la retraite sera aussi leur départ de la population active. Ne travaillant plus, ils ne devraient plus générer autant de revenus pour l'État, toutefois bon nombre d'entre eux ont économisé dans des fonds de pension et des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) des sommes considérables qui constitueront, lorsqu'ils les retireront, un revenu qui sera alors imposable. Les revenus fiscaux provenant des fonds de pension, REER et autres investissements de la sorte sont difficiles à évaluer parce que très peu de chiffres, pour ne pas dire aucun, existent à ce sujet. *À seulement quelques années du début des départs massifs des baby-boomers pour la retraite, le gouvernement du Québec devrait mener une étude pour évaluer pour les prochaines années les impacts qu'auront sur ses revenus fiscaux ces retraites et encaissements des sommes des pensions de retraites et des Régimes Enregistrés d'Épargne Retraite.*

Augmentation des dépenses en Santé

Les dépenses en Santé sont celles dont le taux de croissance sera le plus élevé. Quatre raisons motivent la croissance de ce taux. Tout d'abord, les gens âgés ont davantage besoin de soins de santé et de médicaments que les gens des autres groupes d'âge. Aussi, le nombre de personnes de

¹ Avant 1964, les soins de santé étaient couverts par l'Assurance-hospitalisation fondée en 1957.

plus de 65 ans augmente sans cesse et dans environ 15 ans, les *baby-boomers* commenceront à faire partie de ce groupe. De plus, les développements en matière d'équipements médicaux font que ces équipements permettent des diagnostics et des traitements de plus en plus précis, mais sont aussi de plus en plus dispendieux. Les développements pharmaceutiques fournissent eux aussi des médicaments de plus en plus efficaces, mais dont les coûts augmentent également. La combinaison de l'ensemble de ces facteurs fait que la croissance des dépenses en Santé est plus élevée que la croissance du PIB réel du Québec créant ainsi un déséquilibre entre les revenus et les dépenses. C'est ce problème que la commission tente actuellement de résoudre.

Augmentation des dépenses en Éducation

Si, dans les prochaines années, la Santé sera particulièrement exigeante à financer, l'Éducation ne devrait pas laisser sa place pour autant. En effet, l'accessibilité géographique et financière aux études collégiales devra être maintenue et ce, malgré le fait que certains cégeps en régions sont de moins en moins peuplés. De plus, de nouveaux besoins apparaîtront et le système d'éducation devra être en mesure de leur répondre adéquatement. L'intégration des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) dans les programmes d'enseignement est indispensable pour que les jeunes diplômés puissent travailler efficacement dans le monde du travail, c'est pourquoi elle devra être poursuivie avec les coûts que cela représente. Chacun de ces trois éléments fera en sorte que le système d'éducation sera plus que jamais sollicité pour former le peu de jeunes qui auront à prendre la relève des nombreux *baby-boomers* qui quitteront massivement le marché de l'emploi pour la retraite.

L'accessibilité géographique aux études collégiales devra être maintenue et ce, même si la clientèle des cégeps en régions diminue à cause de baisses démographiques. Une trop grande concentration des programmes dans les grands centres entraîne un déséquilibre de la balance migratoire du Québec. C'est malheureusement ce qui semble de plus en plus se produire aujourd'hui et c'est pour cette raison que la Fédération étudiante collégiale du Québec demandera prochainement une redéfinition de la carte des programmes d'enseignement collégial dans le but de pouvoir rétablir la balance migratoire du Québec.

Aussi, l'accessibilité financière aux études post-secondaire devra être favorisée et financer plus adéquatement parce que l'actuel régime d'aide financière aux études ne répond pas pleinement à son objectif fondamental qui est de permettre à tous les étudiants de poursuivre des études post-secondaires. Des efforts devront être faits en ce sens. D'ailleurs, la FECQ a déjà commencé à intervenir notamment en proposant un projet de Nationalisation de l'Aide Financière aux études qui propose entre autres de changer certaines façons de faire pourraient éventuellement dégager des économies. Ces dernières pourront alors servir à bonifier l'actuel régime de prêts et de bourse ou de modifier les conditions d'admission pour en accroître l'accessibilité.

Au fur et à mesure que les temps changent, les réalités en font de même et de nouveaux besoins apparaissent. Les changements technologiques s'effectuent très rapidement et gardent le monde du travail en constante évolution. Pour être en mesure de poursuivre le développement tant économique que social, les gens sont appelés à renouveler sans cesse leurs connaissances et à étendre leurs champs de savoir. Cette réalité fait que les gens auront de plus en plus besoin, en plus de leur formation générale, de connaissances plus spécialisées et à jour, qu'ils s'approprient par le biais de la formation continue et du matériel didactique à jour. Les emplois dans le domaine de la Santé sont de bons exemples où, pour exercer sa profession, il faut avoir des connaissances continuellement mises à jour. Les développements médicaux et pharmaceutiques obligent eux aussi le personnel médical à constamment se garder à jour. Aussi, le vieillissement de la population diminuera le nombre de travailleurs en Santé alors que le nombre de bénéficiaires augmentera. Les gens qui travailleront dans le domaine de la santé auront besoin de palier leur petit nombre par de plus grands champs de compétences. En tenant compte aussi de l'évolution rapide des connaissances dans ce domaine, ces gens auront donc un important besoin de formation continue pour être en mesure de bien faire leur travail.

Pour être en mesure de donner une formation qui sera pertinente, le système d'éducation devra suivre l'évolution des besoins des gens et du monde du travail. Déjà, les nouvelles technologies de l'information et des communications ont commencé à être intégrées à l'enseignement et le tout devra se poursuivre. Le système d'éducation devra aussi tenir compte du fait que les NTIC sont maintenant incontournables et en constante évolution. C'est pourquoi un financement adapté devra être accordé et maintenu pour assurer la mise à jour de ces nouvelles technologies qui

confèrent un avantage concurrentiel aux jeunes Québécois. Parce que dans un contexte de mondialisation, il sera plus qu'important de maintenir une longueur d'avance sur le reste du monde.

Le besoin de maintien de l'accessibilité tant géographique que financière aux études collégiales, de même que la demande croissante de formation continue et les exigences liées à l'intégration des nouvelles technologies de l'information et des communications engendrent des dépenses croissantes en Éducation. Toutefois, il s'agit là d'incontournables qui ne visent qu'à répondre à des besoins existants qui se développeront davantage au cours des prochaines années.

CONTEXTE DIFFÉRENT POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La situation économique n'est pas la même pour le gouvernement fédéral, certes, lorsque ses fonctionnaires partiront pour la retraite, ils seront remplacés par des gens plus jeunes, mais le problème de la croissance exorbitante des dépenses liées aux services publics n'est pratiquement pas présent. À l'exception des pensions de vieillesse, les responsabilités de ressort du fédéral ne sont pas sujettes à des augmentations aussi fulgurantes que celles que vivent les provinces et qui sont dues au vieillissement de la population et à son état de santé.

Aussi, la responsabilité du fédéral quant à l'Assurance-emploi devrait être amoindrie au fil des prochaines années. En effet, sur le marché de l'emploi, le remplacement des *baby-boomers* par une génération moins nombreuse risque d'occasionner un vide, un manque de main d'œuvre. La main d'œuvre disponible devrait donc diminuer en même temps que le taux de chômage. Moins de bénéficiaires devrait faire diminuer les coûts du régime d'Assurance-emploi. Par ailleurs, advenant un manque de main d'œuvre qualifiée, les gouvernements devront, pour combler ce manque et assurer la continuité du développement économique, se tourner vers l'immigration.

DÉSÉQUILIBRE DANS L'UNIFORMITÉ DES CHAMPS FISCAUX

La particularité du Québec d'avoir son propre régime d'imposition a pour conséquences qu'il y a des différences avec celui du gouvernement fédéral. Ces différences peuvent survenir tant au niveau de la taxation que de l'imposition. Cette situation constitue un déséquilibre en elle-même, mais aussi un déséquilibre dans les revenus des deux gouvernements. Deux cas illustrent ce déséquilibre : la taxation des livres et l'imposition des bourses d'études.

Partout au Québec, les livres vendus ne sont assujettis à la Taxe de vente du Québec (TVQ). Par contre, la Taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement du Canada s'applique. Les ventes totales de livres au Québec représentent, uniquement pour la période de janvier à juin 2001, des revenus de 258,7 millions de dollars². La Taxe sur les produits et services rapportent donc au gouvernement fédéral uniquement pour les ventes de livres faites au Québec durant le premier semestre la somme de 18,1 millions de dollars. Le fédéral obtient donc un revenu là où le Québec ne le fait pas avec sa taxe provinciale.

Par ailleurs, un déséquilibre d'imposition existe quant à l'imposition des bourses d'études. Le gouvernement du Québec, dans son dernier budget de mars 2001 abolissait complètement leur imposition. Pour sa part, le gouvernement du Canada impose toujours le revenu provenant d'une bourse d'étude, mais a, dans son budget de 2000, fait passer l'exemption d'impôt sur le revenu provenant d'une bourse d'étude, de 500 \$ à 3 000 \$³. Cette augmentation n'a pas véritablement bonifié l'exemption, mais n'a ramené l'ancien montant en dollars de 2000.

Ces deux cas sont des exemples de situation où il y a un déséquilibre entre les objets taxés et imposés par les deux paliers de gouvernement. Une recherche plus approfondie permettrait sans doute de répertorier d'autres différences de la sorte.

² Québec, Institut de la statistique du Québec. *Ventes finales de livres neufs selon la catégorie de point de vente, Québec, janvier à juin 2001*, [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/donn_obs/livre/synthese_mensuelle_2001_juin.htm (Page consultée le 20 septembre 2001)

³ Canada, Ministère des Finances. *Le budget en bref – Le budget 2000*. [En ligne] http://www.fin.gc.ca/budget00/features/bud_brief_f.html (Page consultée le 20 septembre 2001)

LES CONSÉQUENCES DE CE DÉSÉQUILIBRE

Le déséquilibre fiscal entre Québec et Ottawa a des répercussions à différents niveaux de la société québécoise. Des revenus non adaptés aux dépenses des gouvernements provinciaux mettent en péril la qualité des services dispensés par ces gouvernements. Il est probable que des diminutions de services provinciaux auront des répercussions qui dépasseront les frontières des provinces pour affecter l'ensemble de la population canadienne.

MENACE DES SERVICES À LA POPULATION

La population a fait des choix de société tant au niveau de sa province qu'à l'échelle du pays. Le Canada a fait entre autres deux choix qui font l'envie de bien des pays à la grandeur de la planète. Le premier est un système de santé universel dans chaque province où tous peuvent recevoir les soins qu'ils ont besoin et qui, par conséquent, leur garanti un confort certain et contribue au développement de la société en la préservant de maladies. Le second choix effectué est celui de systèmes d'éducation public, eux aussi universels, présents dans toutes les provinces et gérés par celles-ci, qui dispensent aux jeunes de 16 ans et moins une instruction obligatoire et gratuite. Ces deux systèmes sont deux outils dont s'est doté le Canada pour assurer son développement, mais qui sont sous la responsabilité des provinces et dont la qualité est remise en question par le déséquilibre fiscal qui s'est créé entre les gouvernements fédéral québécois.

En effet, les responsabilités du Québec en Santé ont des coûts dont la croissance est plus élevée que le produit intérieur brut réel de la province. Cette situation fait que, faute d'une quelconque modification dans les façons de faire, les ressources financières du Québec seront rapidement épuisées. L'instauration de priorités provinciales de financement pourrait venir mettre en péril d'autres services offerts par le gouvernement, l'Éducation notamment.

Le déséquilibre fiscal fait que les revenus du gouvernement d'Ottawa ou ceux des provinces ne correspondent pas, en plus pour le fédéral et moins en moins pour le provincial, aux dépenses auxquelles ils ont affaire. Cette situation menace donc financièrement l'avenir des programmes provinciaux tels l'Éducation. Il est impératif que les menaces de coupures, réductions ou compressions en Éducation soient éliminées sans délai puisque l'Éducation peut s'avérer une arme utile dans la lutte au déséquilibre fiscal et pour la sauvegarde de tous les services gouvernementaux. Une population instruite et qualifiée est capable entre autres, d'avoir un produit intérieur brut réel suffisamment élevé pour absorber les dépenses dans les programmes sociaux.

Sans un bon système d'éducation, ce sont les *baby-boomers* qui risqueront d'être privés du personnel médical et soignant qu'ils auront besoin plus tard et ce sont les jeunes qui seront privés de bons emplois bien rémunérés. Ces emplois leur permettraient de supporter le poids financier du système de santé et d'avoir un confort comparable à celui qu'ont eu leurs parents.

LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION, DEUX OUTILS PRÉCIEUX POUR LE NIVEAU DE VIE CANADIEN

L'Éducation et les soins de santé sont les deux services les plus dispendieux parmi les responsabilités provinciales. Le Québec consacre annuellement les deux tiers de son budget à la Santé et l'Éducation, soit 16,7 milliards de dollars pour la Santé et 11,3 milliards pour l'Éducation⁴. Toutefois, ces deux secteurs sont d'une importance capitale pour le maintien du niveau de vie tant au Québec et qu'au Canada. En 1999, la commission permanente des finances de la Chambre des Communes a réaffirmé l'importance de l'éducation pour assurer la continuité du niveau de confort et de la productivité des Canadiens :

Il existe plusieurs moyens par lesquels l'éducation peut contribuer à rehausser le niveau de vie des Canadiens. Le premier est le constat évident que les personnes plus scolarisées sont

⁴ Québec, Ministère des Finances du Québec, *Budget 2001-2002*. [En ligne]
ftp://ftp.budget.finances.gouv.qc.ca/pub/fr/Encart_Education.pdf (Page consultée le 9 septembre 2001)

moins touchées par le chômage et ont en moyenne un revenu plus élevé que les personnes moins scolarisées.⁵

L'augmentation des dépenses dans ces secteurs nécessaires au maintien du niveau de la qualité de vie se doit donc d'être assumée.

L'Éducation et la Santé sont primordiales au bien-être des populations. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un organisme de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en fait même deux de ses trois critères d'évaluation pour déterminer le niveau de bien-être des habitants de chaque pays. Ce niveau est exprimé sous la forme de l'Indice de développement humain (IDH) qui comporte trois critères : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction (représenté par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus) et enfin le PIB par habitant. L'édition 2001 du Rapport mondial sur le développement humain place le Canada au troisième rang du palmarès mondial du développement humain⁶.

L'augmentation des dépenses provinciales dans les programmes sociaux menace leur pérennité si les revenus des provinces ne sont pas réajustés en conséquences. S'il advenait que rien ne soit changé, le Québec et les autres provinces pourraient ne plus avoir les moyens nécessaires pour l'entretien de ces programmes. Toutefois, un quelconque désengagement du Québec dans les programmes sociaux, le système de santé et d'éducation pourrait donc avoir d'importantes répercussions sur le niveau de vie des Québécois et des Canadiens. L'économie pourrait même s'en ressentir à cause d'un manque de main d'œuvre qualifiée.

CONSÉQUENCES DU DÉSÉQUILIBRE DE TAXATION

Les conséquences des différences dans la taxation des biens et des services par les gouvernements sont nombreuses. Pour les contribuables, il s'agit à première vue d'une

⁵ Canada, Comité permanent des finances. *Stimuler la productivité pour relever le niveau de vie des Canadiens*. [En ligne] <http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/36/1/FINA/Studies/Reports/finarp20-f.htm#toc> (Page consultée le 11 septembre 2001)

⁶ KUKUDA-PARR, Sakiko et al. *Rapport mondial sur le développement humain – Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*. 2001, De Boeck Université, Paris, 141pages.

incohérence. Cette incohérence démontre ensuite les différents choix faits par les gouvernements; choix qui reflètent bien souvent les valeurs chères à chacun de ces derniers.

Quant à la taxation des livres, le fait que le gouvernement fédéral impose la TPS sur les livres et manuels scolaires peut être considéré comme une taxe sur l'éducation et le savoir. Le coût des livres et manuels requis pour les études post-secondaires étant déjà très élevé la TPS vient accroître la charge financière que doivent assumer les étudiants qui ont d'ores et déjà des moyens financiers très limités. Aussi, la taxe sur les livres diminue le revenu disponible des contribuables pour acheter des œuvres dont celles de littérature canadienne et québécoise.

Considérant que les problèmes de manque d'argent sont parmi les motifs les plus fréquents d'abandon scolaire une telle taxe ne devrait pas s'appliquer les livres, journaux, manuels scolaires et autre matériel relié à l'étude.

Aussi, malgré le fait que le gouvernement fédéral accorde des remboursements de TPS, ils ne sont accessibles qu'à partir de l'âge de 19 ans⁷. Avant cet âge, le gouvernement fédéral verse par l'entremise de l'Agence canadienne des douanes et du revenu des prestations fiscales canadiennes pour enfant au principal fournisseur de soins du jeune de moins de 17 ans. Or, à 18 ans, bon nombre de jeunes entreprennent des études post-secondaires ou les ont déjà entreprises. Ils ne reçoivent donc pas d'aide financière sous forme de prestation pour enfants ni de remboursement de TPS.

Pour ce qui est des bourses d'études, la différence d'imposition entre le fédéral et le provincial sur ces bourses a aussi des inconvénients. Ces bourses octroyées aux étudiants leur assurent un certain revenu pour vivre et se veulent des formes d'encouragement à poursuivre leurs études. Il en est d'autant plus vrai pour les bourses qui sont accordées aux étudiants de maîtrise ou de doctorat où il arrive que dans certains domaines comme génie informatique, les finissants du baccalauréat peuvent occuper des emplois accompagnés de salaire de 60 000 \$ à 70 000 \$. L'attrait de ces salaires décourage donc souvent des étudiants à poursuivre leurs études à la maîtrise et au doctorat puisqu'au fédéral les bourses sont imposables à partir de 3 000 \$. Aussi,

⁷ Source : Agence des douanes et du revenu Canada.

les étudiants des cycles supérieurs dont la moyenne d'âge est de 30 ans, ont souvent des obligations d'ordre parental ce qui implique donc qu'ils ont besoin de toutes leurs ressources financières. Alors que l'éducation se fait de plus en plus importante et que les nouveaux développements passent par la recherche et l'innovation, une telle mesure d'imposition nuie aux efforts du Québec et n'est pas conséquente avec les visées que doit avoir le Canada.

LE PROBLÈME NE FERRA QUE S'AGGRAVER

Il est impératif que le problème du déséquilibre fiscal soit solutionné parce qu'à l'heure actuelle, les dépenses du Québec augmentent rapidement sans que les revenus réussissent à suivre.

De plus, les prochains départs à la retraite des *baby-boomers* feront que moins de gens travailleront. Les revenus des provinces et du gouvernement fédéral risquent de s'en ressentir car les provinces puisent 30 % de leurs revenus de l'impôt des particuliers. Pour le fédéral, l'impôt des particuliers représente une part encore plus importante des revenus soit 47 %⁸.

L'augmentation des dépenses et le risque d'une changements importants dans les revenus des gouvernements ne font que réitérer l'importance de mener des réformes en profondeur pour solutionner la problématique du déséquilibre fiscal et assurer la pérennité des services aux citoyens.

⁸ Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal, 2001. *Problématique et enjeux du déséquilibre fiscal*. Page 8.

COMMENT CONTRER CE DÉSÉQUILIBRE

Aussi, avec le vieillissement des *baby-boomers* survient un autre phénomène parallèle : leur remplacement sur le marché du travail par une génération moins nombreuse. Au Québec, outre la tâche de travail à accomplir, les jeunes qui prendront la relève de ceux qui sont partis à la retraite devront supporter financièrement en nombre moindre le poids croissant des systèmes de santé, d'éducation et de transport mis en place par les *baby-boomers*. Pour être en mesure de le faire, ces jeunes auront besoin d'une solide formation qui leur donnera les outils nécessaires pour obtenir de bons emplois bien rémunérés.

Les *baby-boomers* ont travaillé fort pour se doter de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, il serait dommage que ce magnifique outil disparaisse dû à un manque de ressources financières. Les jeunes devraient avoir la chance de profiter d'un tel système qui garanti un confort certain. À la différence de leurs parents plus nombreux qu'eux, les revenus des jeunes devront être beaucoup plus élevés pour être capables de financer les services publics et de leur fournir un certain confort matériel.

L'IMPORTANCE DE SAUVEGARDER LES PROGRAMMES EN PLACE

Les efforts et les ressources investis dans l'édification des différents programmes sociaux ont porté fruits. En effet, ils constituent un filet social qui donne à tous la chance de pouvoir développer son plein potentiel. Toutefois, au cours des prochaines années, le système de santé sera davantage sollicité et exigera davantage de financement qu'aujourd'hui. Faire de la santé une priorité ne devrait pas impliquer des réductions budgétaires dans les autres services gouvernementaux parce qu'une réduction de ces services pourrait aussi avoir de fâcheuses conséquences sur le niveau de vie des Québécois.

Les programmes sociaux présents au Québec peuvent sembler exigeants financièrement, mais leur contribution au Québec et au Canada serait à prendre en compte avant de vouloir de faire quoique ce soit pour en réduire les coûts.

Malgré tout et quoiqu'il adviene, le système d'éducation devrait être préservé parce qu'il peut s'avérer un outil indispensable à la sauvegarde des programmes sociaux. Les jeunes auront besoin d'un système d'éducation capable de leur donner la formation nécessaire pour obtenir de bons emplois bien rémunérés, de la formation continue pour suivre les changements technologiques et pour aider ceux qui font une réorientation de carrière ou les sans-emploi à réintégrer le monde du travail. Le système d'éducation sera un outil plus qu'essentiel pour assurer le développement économique du Québec et du Canada. L'État devrait oublier l'idée de s'en départir en le privatisant par que seul l'État peut le préserver la formation générale de base gage d'une société plus cultivée et plus prospère. De plus, la privatisation du système d'éducation risquerait de l'entraîner dans un monde où l'intérêt économique immédiat prime sur le savoir.

L'IMPORTANCE DU RESPECT DES CHAMPS DE COMPÉTENCE

Le besoin de solutionner le problème du déséquilibre fiscal ne doit pas brimer les champs de compétences des gouvernements. La répartition des responsabilités par la Constitution a permis à chacun des gouvernements de gérer les services qu'il dispensait de la façon dont il comptait le faire. La diversité des façons de faire a contribué à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Une centralisation des pouvoirs et des responsabilités à Ottawa ainsi que des interventions directes dans les champs de compétence de chacun ne solutionnera en rien le problème du déséquilibre fiscal qui sévit actuellement. Le gouvernement fédéral ne doit pas tenter par des façons détournées de s'ingérer dans les champs de compétences des provinces et il en est de même pour les provinces. Ces tentatives d'ingérence risquent de relancer les discordes constitutionnelles qui ne régleront en rien le problème du financement des programmes sociaux.

LES SOLUTIONS PRIVILÉGIÉES PAR LA FECQ

La FECQ considère que conserver un haut niveau de scolarisation au sein de la société est l'un des meilleurs moyens de s'armer pour faire face aux coûts croissants en santé et dans d'autres domaines. Pour un individu, les chances d'obtenir un emploi rémunéré augmentent selon le niveau de scolarité qu'il possède. Comme il a été mentionné plus haut, il sera important que les jeunes aient de bons emplois bien rémunérés pour être en mesure de supporter le poids financier du système de santé et d'avoir accès à un certain niveau de confort comparable à celui que possèdent actuellement leurs parents.

L'allocation des sommes nécessaires pourrait permettre des économies

Il ne faudrait pas croire que la question du déséquilibre fiscal est due uniquement à l'augmentation marquée et irrémédiable des dépenses gouvernementales et à la baisse des revenus. Des actions peuvent être posées pour changer des façons de faire et qui entraîneront des économies à long terme. Grâce à sa position privilégiée, la FECQ est à même de constater que des investissements ciblés dans le système d'éducation pourraient apporter des changements qui généreront des économies. Toutefois, pour réaliser ces économies, il faut investir des sommes qui se révèlent importantes par rapport aux budgets des institutions d'enseignement.

Si des méthodes de fonctionnement inefficaces sont utilisées dans le système d'éducation, il est possible d'en retrouver des semblables dans d'autres services gouvernementaux. La FECQ croit donc qu'il faut *injecter dès aujourd'hui, les sommes nécessaires pour faire des investissements ciblés dans certains services gouvernementaux pour financer des réaménagements ou des ré-ingénieries qui accroîtront l'efficacité de ces services et généreront des économies pour aider à défrayer les dépenses grandissantes des programmes sociaux.*

Contrairement à ce que la population semble croire l'éducation post-secondaire est relativement difficile d'accès pour les jeunes. Des réformes ayant pour but d'améliorer l'accessibilité tant géographique que financière permettraient à davantage de jeunes d'acquérir une formation post-secondaire ce qui serait bénéfique pour l'économie et le développement du Québec.

Un fond de sauvegarde des acquis

Les coûts des services de santé risquent d'être beaucoup plus élevés dans quelques années qu'aujourd'hui, pour donner au gouvernement du Québec les moyens d'encaisser l'augmentation des coûts de la Santé un fond spécial pourrait être mis en place.

Du même principe que le compte bancaire ouvert par les parents pour y déposer de l'argent en prévision des études de leurs enfants, la FECQ estime qu'un tel fond pourrait être une solution intéressante pour absorber les coûts de la santé et ainsi préserver les autres programmes gouvernementaux de coupures ou de réductions budgétaires. Ce fond qui assurerait en quelque sorte les acquis de notre société pourrait compter sur les contributions des deux paliers de gouvernements. La raison est que le gouvernement du Québec, le principal concerné, n'aura peut-être pas les moyens de le financer entièrement. La Fédération n'est pas en mesure de le dire pour le moment. Aussi, ce fond pourrait avoir l'assistance du gouvernement fédéral qui, pour sa part, semble être dans une meilleure situation financière que le Québec. De plus, il subira les conséquences d'un éventuel manque de fond des provinces, mais aussi bénéficiera des retombées économiques et sociales si les provinces sont capables de passer au travers de cette période de croissance des coûts.

Bien que la Fédération étudiante collégiale du Québec trouve l'idée d'un « fond de sauvegarde des acquis » très intéressante, elle juge qu'il faut *faire l'étude des impacts et des modalités de fonctionnement pour créer un « fond de sauvegarde des acquis » qui constituerait un coussin financier capable d'absorber la hausse des coûts en santé*. Advenant la création d'un tel fond, la FECQ recommande de *faire en sorte que les deux gouvernements, celui du Québec et celui du Canada, contribuent financièrement au « fond de sauvegarde des acquis » selon des modalités qui seraient déterminées par une étude ultérieure* et que le capital investi et les intérêts générés par le fond servent à absorber la hausse des dépenses des programmes sociaux pour les prochaines années.

L'uniformisation des champs fiscaux

Comme il a été mentionné, il existe des différences entre les produits et les services taxés par les gouvernements du Québec et du Canada. Il s'agit en fait d'une forme de déséquilibre auquel la commission devrait s'attarder. Une étude plus approfondie relèverait sans doute d'autres divergences entre la TVQ et la TPS, toutefois seulement deux cas de déséquilibre ont été exposés dans ce mémoire.

Le premier cas soulevé, celui de la taxation des livres, a soulevé le problème des divergences existantes entre les produits et les services taxés par les taxes provinciales et fédérales. De plus, il a fait mention des différences des revenus qui pourraient découler de ce déséquilibre. C'est pourquoi pour stimuler le monde de la littérature et diminuer le fardeau financier des étudiants de qui on espère beaucoup dans le futur. La Fédération recommande d'***abolir la Taxe sur les produits et services (TPS) sur les livres et manuels scolaires selon les mêmes modalités que celles de la Taxe de vente du Québec.***

L'injustice dont sont victimes les jeunes de 18 ans souvent aux études auxquels la prestation fiscale pour enfant de l'Agence des douanes et du revenu ne s'applique plus et qui n'ont pas encore droit au remboursement de TPS a été relevée. La FECQ estime que cette iniquité doit être résolue parce que dès l'âge de 16 ans, les jeunes sont en droit conduire un véhicule automobile, de travailler et payer des impôts, et à 18 ans, de voter, de consommer de l'alcool, d'acheter des produits du tabac et de faire les mêmes activités qu'une personne de 40 ans, mais qui elle a droit au remboursement de TPS. C'est pourquoi ***le Québec devrait exiger du gouvernement fédéral l'abaissement de l'âge minimal à 18 ans pour être admissible au remboursement de TPS.***

Un déséquilibre a aussi été remarqué entre les exonérations d'impôts sur les bourses d'études du gouvernement du Québec et celle du Canada. Pour encourager la poursuite des études, diminuer le fardeau financier des étudiants et diminuer le déséquilibre fiscal que cette mesure entraîne, la Fédération étudiante collégiale du Québec recommande ***que le gouvernement du Canada abolisse complètement l'imposition sur les bourses d'études comme il en est pour le gouvernement du Québec.***

Des précautions quant à l'imposition au Québec

Le rôle du gouvernement du Québec est de dispenser à sa population des services comme des soins de santé, un système d'éducation de qualité, des programmes accessibles. Le Québec ne peut se retirer de ces programmes sous prétexte qu'ils sont coûteux parce qu'il est de son devoir de dispenser ces services. Le Québec doit aussi s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour s'assurer d'être en mesure de le faire. Or, c'est pourquoi la FECQ estime que *toute volonté de baisser les impôts devrait être cautionnée par une étude de l'impact économique et fiscal qu'auraient ces dites baisses d'impôt*. Il ne faudrait pas que des baisses d'impôt viennent diminuer les ressources financières du gouvernement, mais au contraire accroître ses revenus par une augmentation de la consommation et de l'investissement.

Aussi, le gouvernement du Québec, comme celui du Canada, a des responsabilités auxquelles il ne peut se soustraire comme la Santé, l'Éducation, les programmes sociaux, etc. Comme ces obligations sont de plus en plus exigeantes à financer, l'aide du gouvernement fédéral pourrait être demandée. Toutefois, *le gouvernement du Québec ne devrait pas demander une plus grande part des revenus du gouvernement fédéral pour financer la diminution de ses revenus qui serait engendrée par son intention de diminuer ses impôts*.

CONCLUSION

Le déséquilibre fiscal qui s'est instauré au fil des années entre le Canada et le Québec résulte d'une multitude de facteurs. Certaines de ces causes peuvent être enrayerées, d'autres non, toutefois leur conséquences peuvent être amoindries. La concentration dans les champs de compétences provinciales de responsabilités particulièrement sensibles aux changements démographiques, sociaux et économiques comme la Santé, l'Éducation et les programmes sociaux, est une cause qui ne peut être éliminée puisque le Québec y est obligé. Toutefois, les différences au niveau des objets de taxés ou imposés entre les deux paliers de gouvernements sont des causes qui peuvent être éliminées.

Par ailleurs, des mesures peuvent aussi être prises pour contrer les effets du déséquilibre comme la création d'un « fond de sauvegarde des acquis » et les investissements pour des réaménagements qui généreront des économies.

Pour sa part, le gouvernement fédéral ne devra pas faire la sourde oreille aux besoins des provinces dont le Québec et devra évaluer dans quelle mesure il pourra leur venir en aide. Si l'aide d'Ottawa est demandée par le Québec et les autres provinces, ce devra être parce qu'elle est nécessaire à la sauvegarde des programmes sociaux. Le gouvernement fédéral devra s'engager à ne pas faire des actions qui pourraient être interprétées comme une ingérence directe ou indirecte dans les champs de compétences des provinces. Par contre, les provinces ne devront utiliser l'argent du fédéral pour financer des baisses d'impôts provinciales.

Compte tenu des conséquences qu'a et aura le déséquilibre fiscal s'il n'est pas solutionné, la Fédération étudiante collégiale du Québec veut rappeler que l'Éducation peut constituer un outil efficace pour combattre les effets du déséquilibre. L'économie devra demeurer forte pour absorber les dépenses publiques. Or, l'économie a besoin d'une main d'œuvre qualifiée pour maintenir un bon roulement et une croissance constante. Cette main d'œuvre qualifiée sera

formée grâce à un système d'éducation qui aura les moyens de le faire. Aussi, le système d'éducation contribuera à maintenir un haut niveau de scolarisation qui confère souvent un meilleur niveau de rémunération. Le système veillera aussi à continuer de former des travailleurs du milieu de la santé qui seront de plus en plus en demande avec l'augmentation des besoins des besoins et les départs pour la retraite.

Finalement, la FECQ souhaite qu'avec sa contribution et celle des autres groupes préoccupés par ce déséquilibre fiscal, la Commission puisse arriver à trouver des solutions qui aideront les générations actuelles à conserver leurs acquis afin que les générations futures puissent en bénéficier à leur tour. La FECQ souhaite aussi que les actions qui découleront de cette commission seront de bonne foi et auront comme objectif le bien-être de tous.

RECOMMANDATIONS

- 1. Le gouvernement du Québec devrait mener une étude pour évaluer pour les prochaines années les impacts qu'auront sur ses revenus fiscaux ces retraites et encaissements des sommes des pensions de retraites et des Régimes Enregistrés d'Épargne Retraite.*
- 2. Toute volonté de baisser les impôts devrait être cautionnée par une étude de l'impact économique et fiscal qu'auraient ces dites baisses d'impôt.*
- 3. Le gouvernement du Québec ne devrait pas demander une plus grande part des revenus du gouvernement fédéral pour financer la diminution de ses revenus qui serait engendrée par son intention de diminuer ses impôts.*
- 4. Injecter dès aujourd'hui, les sommes nécessaires pour faire des investissements ciblés dans certains services gouvernementaux pour financer des réaménagements ou des ré-ingénieries qui accroîtront l'efficacité de ces services et généreront des économies pour aider à défrayer les dépenses grandissantes des programmes sociaux.*
- 5. Faire l'étude des impacts et des modalités de fonctionnement pour créer un « fond de sauvegarde des acquis » qui constituerait un coussin financier capable d'absorber la hausse des coûts en santé.*
- 6. Faire en sorte que les deux gouvernements, celui du Québec et celui du Canada, contribuent financièrement au « fond de sauvegarde des acquis » selon des modalités qui seraient déterminées par une étude ultérieure.*
- 7. Abolir la Taxe sur les produits et services (TPS) sur les livres et manuels scolaires selon les mêmes modalités que celles de la Taxe de vente du Québec.*

8. *Que le gouvernement fédéral abaisse à 18 ans l'âge minimal pour être admissible au remboursement de Taxe sur les produits et services.*

9. *Que le gouvernement du Canada abolisse complètement l'imposition sur les bourses d'études comme il en est pour le gouvernement du Québec.*

MÉDIAGRAPHIE

Canada, Comité permanent des finances. *Stimuler la productivité pour relever le niveau de vie des Canadiens*. [En ligne] <http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/36/1/FINA/Studies/Reports/finarp20-f.htm#toc> (Page consultée le 11 septembre 2001)

Canada, Ministère de la Justice, *Codifications administratives des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*. 2001. [s.é.],[s.l.], pages 28 – 40.

Canada, Ministère des Finances. *Le budget en bref – Le budget 2000*. [En ligne] http://www.fin.gc.ca/budget00/features/bud_brief_f.html (Page consultée le 20 septembre 2001)

KUKUDA-PARR, Sakiko et al. *Rapport mondial sur le développement humain – Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*. 2001, De Boeck Université, Paris, 141pages.

Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal, 2001. *Problématique et enjeux du déséquilibre fiscal*. 15 pages.

Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal, 2001. *L'occupation effective des champs de taxation au Québec*. 47 pages.

Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal, 2001. *Les programmes de transferts fédéraux aux provinces*. 39 pages.

Québec, Institut de la statistique du Québec. *Ventes finales de livres neufs selon la catégorie de point de vente, Québec, janvier à juin 2001*, [En ligne]

http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/donn_obs/livre/synthese_mensuelle_2001_juin.htm (Page consultée le 20 septembre 2001)

Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Le financement du système public de santé et de services sociaux du Québec - Document d'information*. 2000

Québec, ministère des Finances du Québec, 2001. *Budget 2001-2002*. [En ligne] ftp://ftp.budget.finances.gouv.qc.ca/pub/fr/Encart_Education.pdf (Page consultée le 9 septembre 2001)

Québec, Ministère des Finances, Service des relations avec les agents financiers, *Le profil financier Aujourd'hui*, [En ligne] www.finances.gouv.qc.ca, (Page consultée le 9 septembre 2001)

Québec, Ministère du Revenu, *Faits saillants (du budget 2001)*. 2001, Québec, 28 pages.